

## Tout salaire mérite une peine. La contrepartie au principe du traitement administratif et politique de la pauvreté : l'exemple d'un département

### Having a Salary Implies a Cost. One French Department's Use of "In Exchange" as the Principle for the Bureaucratic and Political Management of Poverty

### Todo salario merece un esfuerzo. La contrapartida al principio del enfoque administrativa y político de la pobreza : ejemplo de un departamento

Numa Murard

Numéro 42, automne 1999

Vivre avec le minimum : quelle architecture pour la protection sociale ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005195ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005195ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Murard, N. (1999). Tout salaire mérite une peine. La contrepartie au principe du traitement administratif et politique de la pauvreté : l'exemple d'un département. *Lien social et Politiques*, (42), 135–142. <https://doi.org/10.7202/005195ar>

Résumé de l'article

Le RMI met en relation des acteurs multiples qui interprètent sur des scènes diverses des rôles antagonistes. Le fil rouge de cette dramaturgie sociale est la question du travail. En contrepartie du Revenu minimum, les allocataires doivent jouer la comédie du travail. Leur sincérité est mise à l'épreuve par des professionnels, des responsables administratifs et des élus, qui jouent eux-mêmes d'autres comédies : celle du travail social, de la politique sociale, et de la politique locale. Les contradictions entre les intérêts et les convictions des différents acteurs aboutissent à des situations absurdes dont les allocataires sont les principales victimes. L'article décrit ces scènes et caractérise ces rôles en adoptant le point de vue des allocataires. Il permet de comprendre les différentes interprétations de la comédie du travail par les allocataires et la distance qui existe entre leurs soucis et les soucis des autres acteurs. Au final, la question du travail apparaît comme une contrainte pesant sur tous les acteurs, un obstacle insurmontable empêchant la communication, l'interconnaissance et la compréhension mutuelle.

# Tout salaire mérite une peine. La contrepartie au principe du traitement administratif et politique de la pauvreté : l'exemple d'un département

Numa Murard

L'œil et l'oreille du sociologue enregistrent et permettent de restituer des scènes : dans l'entreprise intermédiaire, à la commission technique où s'élaborent les contrats d'insertion, dans les services de l'État, du département et de la commune<sup>2</sup>. D'une scène à l'autre, le commentaire épouse le point de vue des allocataires, puis délimite et souligne leur présence en creux, sur les scènes où ils sont absents,

pour montrer comment ils sont pensés, instrumentalisés et gérés.

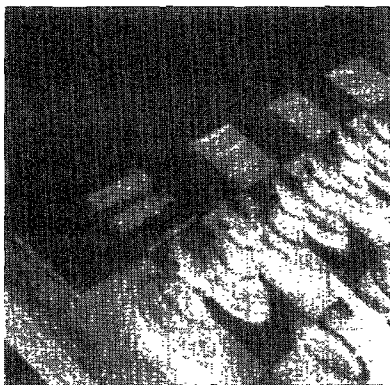
## Au bord du fleuve

Tout autour de l'immense briquetterie éteinte, qui faisait vivre et menace de tuer cette petite commune, on peine en marchant à s'arracher de la glaise, et à l'intérieur aussi la suie des fours et l'eau qui s'infiltré des toits béants ont fait une colle roussie qui fixe les hommes, les pratiques et les paroles à leur place. « La terre est amoureuse », dit l'homme qui entasse les tuiles au bout de la

chaîne humaine le long de laquelle elles sont descendues du toit une à une de main en main. C'est la briquetterie où son père a travaillé pendant 29 ans et c'est aussi là que toute la configuration, familiale, sociale, locale, historique, l'aurait inévitablement amené à travailler si le patron n'avait déposé le bilan, signifiant la fin du monde où ses pieds sont encore enfoncés tandis que de ses mains il contribue, sans ardeur mais sans rechigner, à le démolir physiquement après qu'il a été économiquement détruit. Sur la chaîne d'autres ont plus d'ardeur

Tout salaire mérite une peine. La contrepartie au principe du traitement administratif et politique de la pauvreté : l'exemple d'un département

136



que lui au travail et d'autres moins, mais lui réunit d'une manière exemplaire en ses pieds collés à la suie et en ses mains qui manient les tuiles les motifs de l'ardeur et de la nonchalance, qui ne constituent en rien des traits de caractère ou des habitudes, mais sont les pures effectuations des différentes lignes biographiques, que la tristesse de cet homme semble toutes réunir et colorer de son intensité cependant contenue, tout entière absorbée dans ce remplissage du cadre et dans l'accomplissement de l'action.

Les autres sont dans des situations comparables à la sienne, entre RMI et chômage, contrat d'insertion et contrat emploi-solidarité. Ils se répartissent le long de la chaîne, qui emprunte un premier escalier, un deuxième, puis une échelle, une trappe, débouche à l'air libre et se poursuit le long des cheneaux d'où

l'on se hisse pour attraper les tuiles. La chaîne, la position de chacun sur la chaîne, et son rythme ralenti ou accéléré, opposent deux groupes aux conceptions et pratiques antagonistes. Aux deux extrémités de la chaîne, où il faut prendre des risques pour attraper les tuiles sans glisser ni les faire glisser, ou travailler dur pour déplacer les tas jusqu'à la trappe ou jusqu'aux palettes, là sont les plus ardents. Au milieu, sur les escaliers, où il suffit de saisir machinalement une tuile pour la glisser aussi machinalement au suivant, là sont les plus nonchalants. Ils font tout pour ralentir la chaîne, s'arrêtent à la moindre occasion, allongent les temps de pause, se plaignent des conditions de travail ou de tout incident : la suie qui tombe, la planche qui bouge, la latte qui se détache du toit avec un peu de plâtre... et raillent les autres, les forcenés du boulot.

Or les plus ardents, les forcenés du boulot, dans cette observation comme dans celles qui ont précédé et suivi, ce sont ceux qui n'ont jamais ou presque jamais travaillé. D'ailleurs ils ne portent pas de bleus mais des habits de ville. Ce sont aussi les plus jeunes. L'un parle de l'ultimatum de ses parents, qui menacent de le mettre dehors, n'acceptent plus l'alternance des courtes missions d'interim dans le nucléaire, où l'on gagne de l'argent en « attrapant des doses », et des longues vacances à l'étranger. L'autre mentionne la commission de révocation des permis de conduire, qui semble considérer l'emploi, sous toutes ses formes, comme une garantie d'abstinence. Un autre a aussi besoin de ce viatique pour se sortir d'une sale affaire de coups de couteau à la sortie d'un bal. Un autre encore est pressé de se ranger par son épouse, qui va le quitter s'il reste impuissant à jeter dehors les amis avinés qui le visitent le soir malgré ses exhortations : « pas devant Geneviève et les

enfants ! ». Il y a aussi dans ce groupe un ancien de la briquetterie, en bleu, qui travaille juste comme il faut pour son âge, un homme que son alcoolisme avoué a conduit jusque-là, un alcoolisme du travail dont il rappelle les conditions et la durée : quinze ans à porter des sacs de ciment et à boire pour ne pas sentir le poids des sacs, à tellement boire que le patron a dû limiter les rations à un litre par personne au casse-croûte : « Tu penses, on en cachait partout dans les ateliers et ça n'a pas empêché l'usine de fermer ».

Au contraire les plus nonchalants, les tire-au-flanc, les paresseux sont des ouvriers qualifiés, dont les vêtements de travail, les pratiques et les paroles disent l'expérience professionnelle, la culture de métier et la distance aux tâches indignes qu'on leur fait assumer. Le plus qualifié a fait 20 ans de charpente avant de devenir chef de chantier. Il gagnait 9500 francs en 1976. Il travaille pour les 2500 francs qu'on lui donne, c'est-à-dire quatre fois moins, d'où les ralentissements successifs de la chaîne. Le moins qualifié était ouvrier-peintre. Ils ont la cinquantaine et plus, des histoires d'incapacité physique, d'entreprises qui ferment, de tentatives écourtées pour se mettre à leur compte. Ils ne se laissent pas du tout apprivoiser par le chef d'équipe, un ancien bûcheron qui s'en est sorti et tente de diffuser, en même temps qu'il s'y acclimater, les sociabilités en vigueur dans le secteur du travail social. Ce chef d'équipe ne comprend pas que le charpentier, étant donné ses compétences, ne soit pas monté sur le toit, et il voudrait aussi qu'il l'aide à démonter des éléments de charpente pour les remonter dans sa maison. « Ça ne m'intéresse pas », fait savoir fermement l'intéressé. Et de faire un bras d'honneur sitôt que l'autre a tourné le dos. Les autres renchérissent. Ça ne les intéresse

pas non plus de modifier les horaires annoncés au départ, même avec la perspective de récupérer une journée ensuite, alors que ceux de l'autre groupe se laisseraient faire. Tous interprètent ce travail comme n'importe quel travail qui serait particulièrement sale, sans intérêt et mal payé. L'employé communal ne s'est pas privé de se moquer d'eux, d'ailleurs. Ils savent très bien que c'est un faux travail. S'il n'y avait pas le RMI et ce qui en découle, on abattrait l'usine, toits et charpente, au bulldozer, sitôt enlevée la ferraille des fours, qu'une équipe de vrais récupérateurs professionnels est justement en train d'abattre à la masse et au chalumeau. Il en est ainsi de tout ce qu'on leur fait faire, le débroussaillage, par exemple, pour récupérer une poignée de grumes dont le produit ne paierait pas le dixième du travail effectué à un tarif normal. Et il faut travailler au noir en plus, pour gagner sa vie honnêtement.

**Au cabinet d'insertion**

On visite les bureaux de la commission technique chargée de l'insertion comme on va chez le médecin, pour une consultation qui doit nécessairement déboucher sur une intervention technique: la rédaction et la signature d'un contrat d'insertion. Il faut dire que depuis un an les conseillers techniques, aiguillonnés par la préfecture et le conseil général, ont mis les bouchées doubles. Le taux de contrats est passé de 20 à 50 pour cent. Les allocataires qui entrent et sortent ont «l'air traqué des gens à qui l'on veut du bien». Ils disent beaucoup de choses importantes permettant de comprendre que la contrepartie dépasse largement la seule question du travail pour se présenter comme une relation dont le principe affiché, la réciprocité, est en réalité exclu. Et d'abord parce que les autres, tous ceux qui ne sont pas au RMI, oublient régu-

lièrement, malgré leurs dénégations, que «si on est au RMI, c'est parce que quelque chose ne va pas». Provisoire ou de longue durée. Dont on s'accommode ou qui désespère, et à quoi il faut se résigner, jusqu'à espérer la guerre ou décider qu'on ne fera plus d'enfant.

Personne ne réfléchit son existence en dehors de l'univers de référence de l'emploi, du travail ou plus globalement de l'utilité sociale. C'est pourquoi sont obscènes les soupçons de paresse ou d'oisiveté. Ils proviennent d'une méconnaissance des allocataires, de leur biographie et des possibilités aussi bien que des aspirations que vectorisent ces biographies. Pourtant, dans la situation où l'allocataire recherche la norme de l'emploi à durée indéterminée à plein temps, et même s'il est prêt à accepter n'importe quel emploi, l'entrepreneur de morale soucieux de maintenir fermement les valeurs du travail et de l'effort se trouve fort démuni si les possibilités de la personne, l'employabilité comme on dit, et les réalités du marché du travail condamnent cette personne, comme des millions d'autres, non à l'inactivité mais au chômage. Et les allocataires qui se comportent depuis le début comme les bons élèves de l'insertion le savent fort bien: «Je me dis qu'à mon âge, ça n'aura pas de fin, je sens que ça va aller comme ça jusqu'au moment de la retraite. Et puis on espère, c'est ça le pire. Ils jouent tous un peu là-dessus, parce qu'on se dit: je fais ce CES et peut-être qu'on m'embauchera après».

Si bien qu'il serait à la fois plus réaliste et plus cohérent de porter une attention moins soupçonneuse aux allocataires qui s'éloignent d'une façon ou d'une autre de ce modèle. Par exemple en contestant la relation à l'employeur: «J'ai protesté parce qu'il m'arrêtait et me reprenait quand ça l'arrangeait,

puisque ça ne lui coûtait rien. Il a dit qu'il croyait me rendre service. J'ai dit: c'est gentil. Maintenant si on travaille pour quelqu'un, on vous rend service. On ne vous a jamais dit que quand on travaillait un salaire était obligatoire?» Cet exemple, dans une entreprise du secteur privé, se retrouve sous une autre forme dans l'administration: «on est des pions», constate un autre allocataire après ses expériences de travail dans le secteur public. Sur un autre registre, il faut interpréter les résistances à accepter l'insertion par le travail dans des activités par trop éloignées de la qualification d'origine. Tant que l'ébéniste refuse de faire autre chose que de la menuiserie ou de la charpente, c'est-à-dire de sortir de sa famille de métier, ou tant que le diplômé en biologie refuse une activité manuelle, c'est qu'il a les possibilités d'espérer et peut-être vaut-il mieux qu'il ne travaille pas. De même, dans les activités à caractère artistique, culturel, ou même social, humanitaire, voire politique, il y a encore beaucoup de gens qui cherchent une utilité sociale dans une production immatérielle, relationnelle, dans une création, et qui vivent l'obligation d'insertion comme l'assignation à une norme dont leur projet de vie tendait précisément à essayer de s'éloigner, qu'il s'agisse du travail ou de la famille: «Si tu n'as pas des histoires de famille ou de boulot à raconter, tu n'es rien du tout. Ce qu'ils veulent, c'est que tu aies envie de gagner beaucoup d'argent, mais après tout, tu as peut-être envie de gagner un peu d'argent et de faire des choses qui te plaisent».

À l'inverse, ceux qui sont prêts à accepter n'importe quelle activité à n'importe quel niveau hiérarchique plutôt que l'oisiveté, pour avoir l'impression d'être utiles même si «ce n'est peut-être qu'une impression» manifestent

Tout salaire mérite une peine. La contrepartie au principe du traitement administratif et politique de la pauvreté : l'exemple d'un département

138

leur désespoir et leur souci de ne pas prêter le flanc aux accusations permanentes, explicites ou implicites, d'oisiveté. Et les plus éloignés de l'emploi trouvent le repos dans les menus services qu'ils rendent autour d'eux ou les conseils qu'ils distribuent à d'autres, l'écoute dont ils font preuve à l'égard de leurs proches, la disponibilité qu'ils manifestent à toute occasion, la distance surtout qu'ils manifestent à l'égard de ceux que personne ne connaît mais dont tout le monde a entendu parler, et qui existent certainement, les oisifs volontaires, les profiteurs du RMI. En ce sens il est vrai que le strict contrôle du RMI et l'exigence, même abusive, de contrepartie sont rassurants

Mais, en rassurant l'inquiet, ils renforcent aussi la source de son inquiétude, cette stigmatisation diffuse dont parlent tous les allocataires en précisant parfois qu'il vaut mieux y penser le moins possible tant elle mine l'existence. La condamnation morale du Rmiste, à la conscience des allocataires, est partout : elle est tapie dans la bienveillance et la pitié autant que dans l'indifférence et le mépris affiché, elle sourd des gestes et des attitudes qui disent l'infériorité, elle frappe en déviant de sa cible affichée, prétendant viser un absent pour atteindre le présent par surprise. Mille ruses, stratégies, justifications ont pour objet de « se

blinder », de ne pas y penser, de ne pas en parler, de ne pas s'en occuper. Classiquement il faut dissimuler sa situation, l'euphémiser, la justifier, reporter le stigmate sur les autres, se distinguer de ceux qui le portent.

Un allocataire est donc une personne qui doit gérer les deux problèmes de l'utilité sociale et de la condamnation morale. Pour assurer une contrepartie à quoi ? À un revenu dont le montant ne permet en aucun cas, comme tous le disent, de remplir les « conditions convenables d'existence » que le préambule de la Constitution puis le titre 1 de la loi sur le RMI se sont donné pour obligation d'assurer. Le RMI ne permet pas de vivre décemment. Il implique nécessairement de mobiliser d'autres ressources : la solidarité familiale et du réseau social, lorsqu'elle existe, permet à beaucoup de vivre, mais implique des obligations, souvent pesantes, une contrepartie qui ne fait pas l'objet d'un contrat d'insertion, qui n'est même, le plus souvent, pas énoncée, pas verbalisée, et qui pourtant alourdit considérablement les existences. Les expédients, la mendicité, le travail au noir, les illégalismes, utilisés par les mêmes ou par ceux dont le réseau familial et social est trop faible, placent les allocataires en porte-à-faux avec les institutions, renforcent cette culpabilité diffuse qui est le versant intériorisé de la stigmatisation.

Au total la contrepartie doit être comprise comme une question à trois volets : celui de l'utilité sociale, qui inclut la biographie professionnelle de l'allocataire, celui de la gestion du stigmate, qui inclut la mobilisation des ressources intellectuelles et affectives, et celui du revenu, qui inclut la rétribution des ressources matérielles acquises dans le réseau familial et social ou sur le marché. Le contrat d'insertion touche parfois par la bande à l'un de ces trois pro-

blèmes lancinants pour l'allocataire et ne les ignore pas complètement. Mais naturellement il ne les traite pas ensemble ni de front, si bien qu'il est rarement, aux yeux des allocataires, quand ils en connaissent l'existence et la signification, une pièce importante de leur existence. Sauf aux deux pôles extrêmes de cette problématique : celui où l'allocataire croit que le contrat va lui permettre le retour ou l'accès à la norme, avant de s'apercevoir qu'il n'en est rien. Et celui où l'allocataire se voit imposer le contrat comme une discipline, comme une norme contraire à ses aspirations et à sa gestion des trois problèmes de l'utilité sociale, du stigmate et des ressources. Plongé dans le désespoir à un pôle, lorsqu'il réalise que le contrat d'insertion n'est pas un contrat social, contraint à la dissociation et au cynisme à l'autre, lorsqu'il s'aperçoit que, pour survivre, il faut sans cesse mentir : « Aujourd'hui, tout le monde sait qu'il faut mentir. C'est fou. Et chez les gens qui ont d'énormes difficultés, leurs difficultés viennent de leur sincérité. Ce sont des purs, il ne mentent pas ». Entre les deux pôles, la personnalisation de la relation avec les agents du service public social permet d'alléger le poids de la contrepartie tandis que sa formalisation dans les règles juridico-administratives permet de la mettre à distance, sauf dans les cas, fréquents, où elle dysfonctionne, notamment lorsque les allocataires font alterner les périodes de travail, de chômage et de formation avec le RMI : « Entre deux contrats de travail, je passe mon temps entre la CAF, les assistantes sociales, le RMI, etc. à me demander : quelle démarche il faut que je fasse maintenant ? J'étais Assedic, il faut que je retourne au RMI. Mon dossier est-il fermé ? Est-il ouvert ? » La folie guette dès que le soupçon s'installe dans la relation. Le monde du service

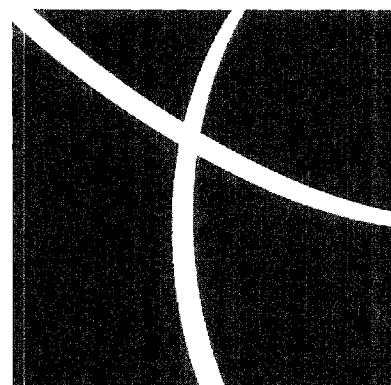
public social devient absurde, incompréhensible et menaçant, à l'image de cet allocataire dont le revenu a été suspendu parce qu'il ne trouvait pas de CES : « Comme je ne trouvais pas de travail, ils ont coupé le RMI sans préavis. Moi je croyais que c'était pour les gens qui n'avaient pas de travail. J'étais vraiment paumé, je ne savais pas quoi faire ». Les critiques du service public social viennent facilement aux lèvres, sauf chez les plus faibles, chez ceux qui ont le plus peur, et elles peuvent toutes être rassemblées autour de ces trois thèmes. Premièrement le service ne répond pas de manière satisfaisante à la recherche, de la part des allocataires, d'une utilité sociale. Deuxièmement il n'allège pas et parfois renforce le stigmate, notamment lorsqu'il faut répéter dix fois sa vie, exposer dix fois sa pauvreté et son infériorité. Troisièmement il ignore ou contredit la fragile organisation des ressources.

### À la chasse au mauvais pauvre

Suivons maintenant les allocataires là où ils ne sont pas physiquement, sur les scènes administratives, politiques et mondaines où d'autres parlent et décident pour eux. Grand chasseur, le Président de la Commission locale d'insertion, élu municipal, conseiller général, traque le faisan, le lièvre et le sanglier à quelques kilomètres de la ville en compagnie de plusieurs collègues dont le conseiller de l'ANPE qui siège à la même commission locale. Les deux principaux sujets de conversation sont les délices de la cuisine et les allocataires RMI. Les deux hommes ont des avis tranchés et convergents sur l'un et l'autre de ces sujets. Sur le premier, dans leur ordre d'importance en cette scène dominicale, ils comparent les mérites et défauts respectifs de la nourriture servie aux différentes tables des notabilités du département en regrettant

que ceux-ci ne soient pas toujours des indicateurs fiables de l'action administrative et politique de celles-là. Ainsi, l'ancien Préfet, homme de terrain et de contacts, connaissant personnellement chacun des conseillers généraux, avait le tort impardonnable de donner des dîners ignobles alors que le nouveau, ignorant du terrain et des hommes, de ces deux-là notamment, a un excellent cuisinier et sait parfaitement ce que c'est que de bien manger.

Sur le second sujet, le Président raconte une foule d'anecdotes glanées dans le bureau où il fait « comparaître » tous les signataires d'un contrat d'insertion et tous ceux, non signataires, qu'il convoque pour les houspiller, leur signifier une suspension ou les en menacer. Pleuvent les détails sur les caractéristiques physiques et morales, les maladies, handicaps, déficiences, infirmités et difformités, les défauts de caractère, de comportement, de mœurs, de langage, tous rapportés à l'âge, au sexe et à l'origine ethnique de la personne. Je ne veux pas citer, pas seulement faute de place, mais aussi en raison du caractère infâmant des propos tenus. La couleur de la peau, d'autant plus foncée que l'attribut est négatif, les formes du corps, d'autant plus accusées que le commentaire est sexuel, les mots employés, d'autant plus grossiers que l'allocataire est une femme, les accusations, d'autant plus tranchées que le soupçon est sans fondement objectif aucun, tout concourt à faire de cette scène un spectacle obscène. Pour le Président, le monde se divise en deux. Du côté des bons, des honnêtes et courageux travailleurs ou mères de famille méritants, tous Français de longue date bien sûr et installés dans le département depuis longtemps, honorablement connus du Maire et de ses services, il n'y a que des artisans, des commerçants, des agricul-



teurs frappés par la maladie, l'âge ou le déclin économique. Du côté des mauvais il y a tous les autres, inconnus, étrangers, à la ville, au département ou au pays, dont les caractéristiques principales sont l'incurable paresse qui se voit à leurs mains palmées et la malhonnêteté évidente qui se décline en travail au noir, trafic de drogue et d'objets volés, prostitution, mendicité, fraude aux services sociaux.

Le conseiller rit au sel des anecdotes et renchérit bruyamment de celles glanées dans son bureau de l'ANPE. Ce faisant la compagnie a réalisé un beau tableau de chasse dont les produits vont atterrir dans les cuisines d'une maison de retraite gérée par la ville et seront préparées par le cuisinier au bénéfice de la vingtaine de membres de la commission locale d'insertion que le Président reçoit en ce lieu deux fois par an à l'issue des réunions. Une partie des anecdotes testées à la chasse, les plus salées, y trouveront leur auditoire, les autres étant placées, entre chaque dossier examiné, dans la réunion de la commission elle-même. C'est qu'à la commission siègent le représentant du Préfet et d'autres élus, ce qui contraint relativement le propos mais en autorise d'autres. Le travail au noir, le trafic de drogue et le vol, la prostitution, la mendicité, la fraude aux services sociaux, mais aussi l'alcoolisme, les troubles de

Tout salaire mérite une peine. La contrepartie au principe du traitement administratif et politique de la pauvreté : l'exemple d'un département

140

voisinage, la folie, de l'âme ou des grandeurs, et toujours la paresse et le goût de l'oisiveté, sont régulièrement rappelés, non pas seulement pour fouiller les dossiers mais aussi, en cette année, pour protester contre les règles d'anonymat requises par la loi et que l'un ou l'autre, le représentant du Préfet notamment, ou un travailleur social, a parfois l'impudence de mentionner.

C'est l'occasion pour un autre élu de vitupérer contre « Big Brother », contre « les énergumènes dissimulés dans les cabinets ministériels » qui ne savent pas ce qu'ils font lorsqu'ils rédigent des circulaires et qui manifestent de la sorte leur méfiance à l'égard des élus locaux. Bonne occasion de faire preuve de ce localisme qui inspire depuis de nombreuses années la vie politique locale. Mais son autre fondement réside dans la malhonneteté des allocataires : « Il faut que les gens méritent le RMI. Il n'y en a pas beaucoup de malhonnêtes, mais ils font des ravages dans les cages d'escalier parce que les gens qui partent à sept heures avec leurs gosses pour aller au boulot, ils ne comprennent pas s'ils voient des voisins qui leur montrent une lettre de la CLI et qui leur disent : j'ai même pas besoin d'y aller ». Le représentant du Préfet est obligé de suivre sur « la vertu pédagogique de la suspension » et le Président, qui a fait semblant de mettre en jeu sa démission, en pro-

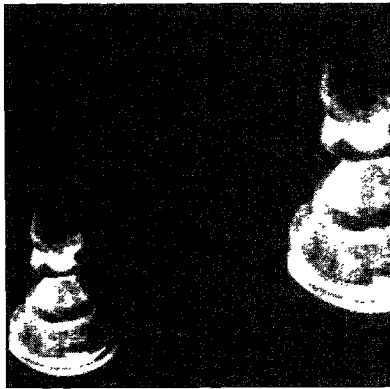
fitte pour réintroduire « les palmés », les trafiquants de drogue et les travailleurs au noir. Au cours de cette séance qui s'achèvera par un savant compromis sur la levée de l'anonymat, au profit de ces pièces maîtresses du dispositif que sont l'ANPE, l'OPAC et la mairie, le Président raconte une anecdote significative sur la question de l'anonymat. Faisant état de sa marotte d'historien amateur, il raconte qu'en dépouillant des archives de la police datant de l'Occupation, il a découvert qu'un gendarme avait consciencieusement recouvert d'un bandeau tous les noms propres, y compris celui du maréchal Pétain, chaque fois qu'il était cité. Le maréchal Pétain étant un personnage public, veut-il dire pour se gausser de cette pratique, il n'y avait pas lieu de lui appliquer l'anonymat. Or c'est exactement ce qui autorise l'exigence de contrepartie à l'égard des allocataires du RMI. Du fait qu'il perçoivent le RMI, qu'ils bénéficient de cette charité publique que masque le doux nom de solidarité, ils deviennent des personnes publiques, des personnes dont la vie privée peut être étalée en public.

### À la pêche aux voix

Si la contrepartie a des effets délétères, pour le dire autrement, c'est qu'elle procède d'une relation déséquilibrée, d'un rapport de forces par trop inégal pour fonder un contrat. Et ce rapport de forces lui-même est entretenu par la vie politique locale dont les modalités méritent d'être explicitées sur une dernière scène, plus classique, où les élus et les responsables administratifs du service public social vivent ce qu'ils veulent bien au sociologue équipé d'un magnétophone mais qui ne ferme pas pour autant les yeux et les oreilles. Affaire de pouvoir et d'argent, la décentralisation a-t-elle modifié en profondeur cette réalité connue des

sociologues de longue date, que le social est une dimension dévalorisée de l'action politique, que, affaire de femmes, de médecins et de prêtres, il n'intéresse guère les hommes politiques ? Allait-elle au contraire creuser cette plaie bien française, la politisation de l'administration ? En réalité, au niveau local, la dimension électorale des politiques sociales, comme le rappellent volontiers les acteurs administratifs et politiques, n'est pas chose nouvelle. Les maisons de retraite, les équipements culturels ou sportifs, les centres sociaux, l'hôpital, les logements sociaux, sont de longue date des arguments électoraux de poids et le restent. Partant à la retraite, le Directeur de l'action sanitaire et sociale rappelle volontiers hors-micro toutes les couleuvres qu'il a dû avaler à chaque échéance électorale et toutes les ruses inavouables qu'il a dû employer pour faire passer ses projets, réaffirmant qu'en matière sociale, pour faire du social, « la fin justifie les moyens ». En ce sens la focalisation sur le RMI est un écran de fumée.

La décentralisation change quelque chose, dans le département, à cette donne déjà ancienne. D'abord il y a des élus qui se mettent à penser que l'aide sociale à l'enfance, les handicapés, le logement ou le RMI peuvent être les vecteurs de leur ambition politique. La plupart des élus et des administrateurs pensent qu'ils se trompent et font un calcul inverse. Ils pensent que ces actions ne sont pas populaires, ni dans l'électorat rural traditionnellement méfiant et conservateur, ni dans l'électorat urbain, âgé, traditionnel et populaire, dominé par les petits commerçants et les artisans, dont les comportements électoraux ont fait la longévité du maire de la ville-centre et des conseillers généraux des cantons ruraux. Les élus socialistes, notamment, se disent



convaincus par la philosophie du RMI mais obligés, à cause de leurs électeurs, d'insister sur les devoirs plutôt que sur les droits. Pour les élus de droite, moins convaincus, on ne peut prendre position publiquement contre les politiques sociales en général, mais il n'est pas bon de se faire le héraut des pauvres, même en rappelant la dimension morale. Il vaut mieux renchérir, en public et en privé, sur la condamnation de l'assistanat et des mauvais pauvres. Comme le dit plaisamment notre Président de commission, ce à quoi la gestion de pauvres se compare le mieux, c'est au service des Pompes funèbres. Il n'y a pas de quoi en tirer gloire.

Le problème du service public social, ce n'est donc pas sa politisation, c'est le fait que le savant équilibre des pouvoirs et le jeu de bascule permanent entre État, département et commune, qui résultent de la décentralisation, font du social une matière essentiellement administrative et gestionnaire dans la conduite de l'action, et un enjeu de pouvoir secondaire dans la lutte politique. Du coup l'intérêt idéologique pour le RMI prend une autre dimension. Il apparaît bien comme le signe d'une inquiétude exprimée de mille manières par les élus autant que par les administratifs sur les régulations sociales, la dualisation, les risques d'explosion sociale, la cohésion sociale si l'on

veut. Mais une cohésion sociale pratiquement réduite à la notion d'ordre public. Si bien que l'État animateur, moins que par ses procédures, devrait se définir par son écologie, c'est-à-dire le fait qu'il aboutit à la constitution d'un milieu que structurent une quinzaine de personnes, cette fraction de la classe administrative et politique qui tient le social. La dimension idéologique de ce groupe dirigeant est donc décisive et dans le social elle prend moins la forme d'une idéologie politique que d'une morale du travail. Cette «région morale» atteint en partie les usagers. Il n'y a pas que cela dans cette région morale, il y a aussi de la pitié, de la bonne volonté, de l'engagement, etc. mais la morale du travail est dominante. L'aboutissement de l'État animateur en matière de pauvreté, c'est la constitution au niveau local d'un pôle de gestion des pauvres qui relaie et supprime l'ancien pôle que constituait la mairie, en reprenant certaines techniques éprouvées de longue date: la connaissance personnelle et nominative des usagers, leur moralisation, leur contrôle.

### D'une scène l'autre

Sur les différentes scènes du RMI, comme dans les autres dramaturgies sociales, on ne voit qu'un petit bout de la vie des gens. Dans les scènes que j'ai donné à voir apparaît l'évidente empathie du sociologue envers les allocataires et la distance prise à l'égard de ceux qui parlent d'eux et agissent sur eux. Il m'est arrivé aussi, au cours de cette enquête, de capter le désespoir d'un vieux Directeur de l'action sociale privé de tous ses pouvoirs à cause de la décentralisation et faisant le bilan, au soir de sa vie professionnelle, de tous les mensonges, ruses et compromissions acceptés pour servir la cause du social. Il m'est également arrivé d'admirer le suicide politique cons-

ciemment assumé d'un élu arc-bouté sur de fermes convictions idéologiques et multipliant en conséquence le nombre de ses ennemis. Mais j'ai voulu donner à voir, en toute subjectivité, ce qui me semblait représenter le mieux la réalité locale, en conformité avec son épaisseur historique et sa consistance sociologique actuelle. Sans doute, heureusement, les choses se passent différemment ailleurs.

D'une scène à celle qui la suit immédiatement, il y a quelques échanges. Les protagonistes se connaissent, même s'ils ne se reconnaissent pas. Entre la première scène et la dernière, par contre, il n'y a aucune interconnaissance, c'est un rapport social purement abstrait. Rapport social dit par le droit et effectué, ou plutôt esquivé, dans la vie politique. Rapport social réalisé, en sourdine, dans le contrôle social. Les événements qui se déroulent sur ces scènes n'ont pas non plus la même importance pour les différents protagonistes. Moments essentiels pour les uns, drames quotidiens, tournants de la vie, ce sont brouilles pour les autres, routines, simples segments de la vie professionnelle. Si l'on décrivait une scène sans les autres, elle ne perdrait rien de son intelligibilité. La vie sociale se caractérise ainsi par ses cloisonnements, son caractère sériel, un ensemble recoupe un autre ensemble, qui recoupe un autre ensemble.

Tous les protagonistes cependant sont inclus dans une pièce qu'on pourrait qualifier de tragédie du travail. Le point commun à tous les acteurs est que chacun est accroché, *volens nolens*, à cette pierre de la civilisation. Qu'elle les soutienne ou qu'elle les écrase, qu'ils en rient, qu'ils en pleurent, qu'ils fassent semblant, qu'importe. La métaphore théâtrale met en évidence que le travail n'est pas évalué à l'aune de ses



Tout salaire mérite une peine. La contrepartie au principe du traitement administratif et politique de la pauvreté : l'exemple d'un département

142

résultats mais du jeu social où il déploie ses artifices plus ou moins sincères et plus ou moins habiles. *Fatalitas!* Les hommes de cette fin de siècle seraient-ils encore prisonniers du passé, du besoin, et même des tentatives pour s'en libérer ? On sait que les dieux grecs se vengent avec les instruments par lesquels les hommes ont voulu les tromper. Assurément celui qui rit sur la pierre est mieux loti que celui qui pleure dessous. Mais tous deux expriment peut-être à leur manière le véritable ressort dramatique de la pièce qui se joue sous nos yeux : la nullité des relations humaines qui unissent les fractions d'ensemble et l'ensemble tout entier. Au lieu du pourquoi, classique mais vain, on a cherché ici à décrire quelques-unes des modalités du comment. Le point commun à ceux qui cherchent une autre voie, et qui n'apparaissent pas dans la pièce, est justement qu'ils commencent par chercher d'autres relations. C'est pourquoi, dit-on souvent, il ne faut pas noircir le tableau. Mais ils ont besoin de ce tableau noir pour que leurs tentatives admirables et désespérées fassent comme des petits points de lumière dans la nuit.

Numa Murard  
Université Denis Diderot Paris 7

## Notes

- <sup>1</sup> Les données utilisées pour cet article ont été recueillies dans le cadre d'une recherche financée par le comité « Politiques sociales » du Commissariat général du Plan. Les résultats complets de la recherche peuvent être consultés dans Numa Murard, *La Modernisation du service public social*, rapport multigraphié, Commissariat général du Plan, octobre 1995. Une synthèse de cette recherche, particulièrement orientée sur la question de la modernisation, a été publiée sous le titre « Le service public social : une modernisation sans finalités », dans Catherine Grémion et Robert Fraisse, dir., *Le Service public en recherche. Quelle modernisation ?*, La Documentation française, 1996.
- <sup>2</sup> J'ai rencontré pour un entretien enregistré (57 entretiens) trois catégories de personnes : les directeurs et chefs de service des services départementaux de l'État, des services du conseil général et des principaux organismes sociaux (Agence nationale pour l'emploi, Caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance-maladie, Mutualité sociale agricole, Centre communal d'action sociale) ; les élus du département, membres du Parlement, du conseil général, du conseil municipal ; des allocataires du RMI, dans le cadre d'une commission locale d'insertion. J'ai également enquêté sans magnétophone, au jour le jour, dans les services sociaux où je pouvais m'introduire. J'ai fait une série d'observations dans la commission locale d'insertion et dans une entreprise d'insertion du département. Aucun nom de personne ou de lieu n'est donné dans les résultats de la recherche.